



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022

<p>Date de convocation : 07/09/2022</p> <p>Convocation affichée le : 07/09/2022</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 13 Présents : 9 Procuration (s) : 2 Votants : 11</p> <p style="text-align: center;">AFFICHÉ LE 23 septembre 2022</p> <p style="text-align: center;">MIS EN LIGNE LE pas de site internet</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le sept septembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.</p> <p><u>Etai</u>ent présents(es) : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, BAUDET Dannie, LE FUR Françoise, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, ROYANT Helen, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s)(es)</u> : KERSULEC Louis, LE PORT Marie-Thérèse, GOUJARD Laurine, LE ROUX Christiane.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : LE PORT Marie-Thérèse à BAUDET Dannie. GOUJARD Laurine à ROYANT Helen.</p>
---	--

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE :

Désignation d'un secrétaire de séance :

Au moyen d'un vote à main levée, par 10 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
ROYANT	Helen	X		
PICARDA	Styren		X	
BAUDET	Dannie	X		
LE FUR	Annick	X		
LE PORT	Marie-Thérèse	X		
GUEGUEN	Annick	X		
LE ROUX	Christiane	X		
KERSULEC	Louis	X		

ORDRE DU JOUR :

1/ CCAS : Tarif du Portage de Repas à domicile

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que le fournisseur de repas MEDIREST a communiqué, le 8 août dernier son augmentation de tarif qui s'élève à 8.46%.

Pour rappel, le tarif du repas, délibéré le 29 novembre 2021, est fixé à 7.80€.
En raison d'un déficit de personnel d'intervention pour l'aide à domicile durant l'été 2022, Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il a fallu adapter le portage de repas sur 3 jours au lieu de 5. Le temps libéré a ainsi permis d'assurer des interventions à domicile.

La simulation sur 5 jours sans augmentation de tarif, présente un déficit du service de portage.

La simulation sur 3 jours, sans augmentation de tarif permet d'équilibrer le budget du service.

Au vu de ce constat et dans un contexte de recrutement difficile en aides à domicile, afin de maintenir les interventions et d'accueillir de nouveaux bénéficiaires, Monsieur le Président propose :

- de ne pas appliquer l'augmentation de 8.46% (qui porterait le prix du repas à 8.46€) et de le maintenir à 7.80€
- de poursuivre un portage de repas sur 3 jours au lieu de 5.

Styren PICARDA : « Le message délivré aux bénéficiaires cet été au moment du changement, expliquait que c'était une mesure pérenne ou exceptionnelle ? »

Catherine HENRY : « Les bénéficiaires ont été informés individuellement pour expliquer la situation en précisant que la mesure était prise dans l'urgence et serait réévaluée. »

Annick LE FUR : « Les bénéficiaires ont-ils la place dans leur réfrigérateur pour tous les repas ? »

Catherine HENRY : « L'organisation du week-end demande déjà un stockage de 3 jours dans le réfrigérateur. »

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée, donne un avis FAVORABLE à ces propositions par 10 voix « POUR » et 1 voix « ABSTENTION ».

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
ROYANT	Helen	X		
PICARDA	Styren			X
BAUDET	Dannie	X		
LE FUR	Annick	X		
LE PORT	Marie-Thérèse	X		
GUEGUEN	Annick	X		
LE ROUX	Christiane	X		
KERSULEC	Louis	X		

2/ SAD : Tarification horaire pour le Service d'Aide à Domicile

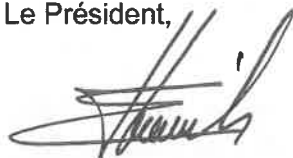
Après présentation des tarifs horaires pratiqués par les autres services d'aide à domicile du territoire géographique, Monsieur le Président propose d'appliquer le tarif de 22,50€ pour l'heure d'intervention à domicile effectuée par les agents du SAD.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,
ACCEPTÉ le changement de tarif horaire à compter du 1^{er} octobre 2022.



A GOURIN, le 7 septembre 2022

Le Président,



Hervé LE FLOCH.

La Secrétaire de séance,



Catherine HENRY.